



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1997/NGO/107
20 avril 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-troisième session
Point 10 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES,
OU QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE, EN PARTICULIER DANS LES PAYS
ET TERRITOIRES COLONIAUX ET DEPENDANTS

Exposé écrit présenté par le Conseil international des traités
indiens, organisation non gouvernementale dotée
du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit ci-après, qui est distribué
conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social.

[9 avril 1997]

1. S'agissant des points 10 et 10 b) de l'ordre du jour, le Conseil international des traités indiens souhaite insister sur les violations omniprésentes des droits de l'homme causées par la militarisation des territoires à peuplement autochtone et sur l'impunité dont continuent de jouir les forces militaires de l'Etat dans la répression des peuples autochtones.

2. La Commission est parfaitement au courant de l'élimination des peuples autochtones de Bougainville qui, depuis près de dix ans, subissent du fait des forces de défense de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des groupes paramilitaires qui leur sont associés, blocus, exécutions extrajudiciaires, disparitions, morts en détention, privations de nourriture et meurtres de civils innocents. Ce qui avait commencé comme une protestation contre la dévastation de l'environnement provoquée par des sociétés d'extraction minière transnationales, a maintenant dégénéré, du fait de la répression exercée par l'Etat et de l'impunité dont jouissent ses agents, en une véritable guerre civile qui frappe de plein fouet les civils autochtones soumis à des violations systématiques et flagrantes des droits de l'homme attestées par un Rapporteur spécial et des organisations non gouvernementales internationales.

3. En Bolivie, un affrontement entre des mineurs autochtones et la société transnationale propriétaire, la Vista Gold Corporation, a débouché, le 22 décembre 1996, sur le "massacre de Noël" perpétré dans le nord du Potosi par l'armée bolivienne et au cours duquel 11 autochtones ont trouvé la mort.

4. Au Myanmar, l'armée a obligé des milliers de Karens à quitter leurs foyers. Des groupes de défense des droits de l'homme qui fondent leurs rapports sur des recherches indépendantes, notamment les très nombreux comptes rendus de témoins oculaires indiquent que des centaines d'entre eux ont été assassinés, violés et réduits en esclavage. Des dizaines de milliers de Karens ont été obligés de travailler, sans être rémunérés ni nourris, à la construction de routes et de rails et 30 000 d'entre eux se sont enfuis dans la jungle ou de l'autre côté de la frontière en Thaïlande. Actuellement, l'armée du Myanmar rase et déplace des villages entiers pour faire place à une réserve naturelle. Ce n'est pas une coïncidence s'il est aussi prévu de faire passer sur cette réserve une section du gazoduc que construisent actuellement Total et Unocal, sociétés pétrolières française et américaine, qui ont signé des accords avec l'Etat pour amener du gaz de la mer d'Andaman à l'ouest vers la Thaïlande à l'est. Des groupes de défense des droits de l'homme ont par ailleurs établi que ce projet fait appel au travail forcé. Malgré cela, il apparaît que la Wildlife Conservation Society basée à New York et la Smithsonian Institution à Washington soutiennent la création par le Gouvernement de cette réserve, au mépris des vies des populations autochtones et du génocide perpétré en toute impunité par le Gouvernement du Myanmar à l'encontre des Karens.

5. Dans le monde entier, cette militarisation des terres autochtones se produit, tout comme l'impunité dont jouissent les auteurs des violations flagrantes des droits de l'homme qui en résultent.

6. Récemment, au Venezuela, une manoeuvre militaire d'intimidation a été menée sur le territoire Bari par des militaires vénézuéliens accompagnant des représentants de sociétés minières transnationales, pour faire accepter aux populations bari l'exploitation du charbon situé sur leurs territoires.

Il semblerait que ces sociétés aient financé l'opération militaire, y compris les hélicoptères et le transport des troupes, sans tenir compte des effets produits sur les populations autochtones et leurs terres d'origine.

7. Le Congrès national indigène du Mexique a dénoncé la militarisation du Chiapas ainsi que l'escalade de la répression exercée par l'armée mexicaine et de l'impunité dont elle jouit, citant notamment un incident qui a eu lieu le 14 mars à San Pedro Nixtalucum; à cette occasion, des douzaines de Tzotziles ont été attaqués par des militaires utilisant notamment de l'artillerie hélicoptérée et quatre personnes ont été tuées. D'après les ONG mexicaines et internationales, 29 personnes au moins auraient été détenues, brutalisées et accusées des meurtres qui avaient en fait été commis par les militaires. Des centaines de membres de la communauté ont été obligés de s'enfuir pour trouver refuge dans un village voisin.

8. Il ne s'agit pas là d'incidents isolés. Selon certaines sources, la sûreté nationale, la police judiciaire, la police d'Etat, les groupes paramilitaires et les forces militaires fédérales assassinent, emprisonnent et torturent en toute impunité des membres des populations autochtones. Des ONG mexicaines ont signalé que dans la majorité des cas, les victimes des détentions arbitraires, des tortures et des disparitions sont exécutées par leurs ravisseurs de manière à préserver le caractère clandestin de la répression. Le corps de la victime est parfois abandonné dans un endroit public de manière à répandre la peur dans la population.

9. Les Etats-Unis, de par l'aide militaire qu'ils accordent au Mexique et à d'autres pays au nom de la lutte contre la drogue ou le terrorisme, continuent d'appuyer les incursions brutales des forces armées sur les terres autochtones et la répression violente des oppositions légitimes des communautés concernées. Ainsi, malgré la violence avérée de leur intervention dans la guerre civile qui vient de se terminer et au cours de laquelle plusieurs milliers d'autochtones ont été exterminés, torturés et violés ou ont disparu, les Etats-Unis semblent vouloir continuer à armer les militaires guatémaltèques, en invoquant maintenant le prétexte du "combat contre la drogue".

10. Les peuples autochtones du Guatemala continuent de mourir tandis que l'impunité reste la norme pour les auteurs des violences passées et présentes. Les victimes craignent maintenant que la soi-disant "loi de réconciliation nationale" récemment adoptée par le Congrès guatémaltèque légalise cette impunité dont ont bénéficié les militaires guatémaltèques qui se sont rendus coupables de violations des droits de l'homme pendant les conflits armés.

11. Le Conseil international des traités indiens condamne de la façon la plus énergique l'exécution extrajudiciaire de Tomas Alonzo Sequén et de son fils, Roque Jacinto Alonzo Quisque, qui a eu lieu le 21 mars 1997 dans la communauté de San Rafael Sumatán, dans le département de Chimaltenango (Guatemala). Ils ont été assassinés par un homme à visage couvert portant un uniforme de l'armée qui est entré chez eux et leur a tiré dessus devant plusieurs autres membres de la famille. Un autre homme en civil attendait à l'extérieur de la maison. Tomas Alonzo Sequén était une personnalité importante dans la communauté autochtone et faisait partie de l'Union des mayas du Guatemala et de la Commission nationale permanente sur les droits

fonciers qui a été créée dans le cadre des accords de paix signés par le Gouvernement guatémaltèque et l'Union révolutionnaire nationaliste du Guatemala (URNG) en 1996. Amnesty international s'est déclarée gravement préoccupée pour la sécurité des membres de la famille qui ont assisté aux meurtres.

12. Au Panama, les Kunas se sont aussi déclarés gravement préoccupés par l'intention qu'auraient les Etats-Unis, malgré l'accord signé avec le Gouvernement panaméen sur l'évacuation d'ici à 1999 des bases situées au Panama, de créer une base navale sur le territoire indien Kuna. D'après les accords Torrijos-Carter, les Etats-Unis se sont engagés à respecter la neutralité de Panama et à assainir l'environnement pour éliminer la forte contamination toxique due à leur présence militaire dans la zone du Canal. Aujourd'hui, les Etats-Unis veulent maintenir, voire étendre, leur présence militaire sur les terres autochtones, sans tenir compte des désirs des Kunas ni de la persistance du niveau extrême de contamination toxique de leurs territoires et eaux qui est devenu la caractéristique des bases militaires américaines tant aux Etats-Unis qu'à l'étranger.

13. Le Conseil international des traités indiens demande aux Nations Unies de reconnaître le droit des peuples de Bougainville à l'autodétermination et de rétablir le mandat du Rapporteur spécial chargé d'étudier la question de l'impunité.

14. Nous demandons instamment à la Commission d'intervenir sans tarder pour prolonger le mandat du Rapporteur pour le Guatemala, Mme Mónica Pinto. Mme Pinto continue en effet de jouer un rôle indispensable pour enquêter sur les violations des droits de l'homme au Guatemala, question à laquelle la MINUGUA n'accorde pas une place suffisante.

15. Nous recommandons aussi, comme nous l'avons fait dans le passé, que la Commission des droits de l'homme envisage sérieusement la réalisation d'une étude spéciale sur le militarisme et les peuples autochtones, qui se justifierait par l'ampleur du problème et ses ramifications mondiales et parce que l'impunité est toujours aussi répandue dans les systèmes nationaux des Etats.

16. Conscients que les peuples autochtones continuent d'être brutalement colonisés par des moyens militaires, nous appelons une nouvelle fois à l'adoption du projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones reconnaissant le droit des peuples autochtones à l'autodétermination comme étant un principe du droit international.
